Image not found or type unknown

Location et vices cachés et vente après 6mois

Par **colet**, le **01/12/2013** à **20:37**

bonjour,
j ai aménagé le 15avril de cette année : appartement en RDC d'une maison divisée en 7appartements (résidents secondaires)avec des promesses que le propriétaire n'a pas tenues
j ai signé un état des lieux potable
puis j ai vu que les volets ne fermaient pas
la porte était disjointe et montée à l envers
le couvercle de s toilette vieux et disjoint ,le s robinets neufs mais le mécanisme dessous le lavabo complètement obsolette
Avec l agence qui gère j ai pu avoir quelques réparations ,mais j'ai dû acheter un couvercle adapté.
puis 2mois après j'ai eu des odeurs de fausse septique incommodantes, des maux de tête, toux etc
dans la cave sous mon appartement passent des tuyaux de VMC ,des évacuations qui vont au tout à l égout
j'ai envoyé une lettre RAR au propriétaire
4mois après j ai pû avoir un plombier
mais des odeurs d'ammoniaque persistent sous ma salle de séjour ;j ai donc informé le cabinet de gestion qui gère la maison
or il se trouve que les résidents secondaires devaient refaire les canalisation le tableau électrique
or personne ne veut mettre la main à la poche
il y a un mois la VMC a grillé tellement de vétusté
un résident secondaire qui n'est pas du métier la remise en marche or elle fait un bruit impossible
1ere question :comment dois je faire pour faire contrôler de façon légale ces odeurs ?puisqu'ils sont dans le déni
2) mon propriétaire vend avec l'occupant :bien que j'ai encore 2ans et demi :quels sont mes droits?puisque j'ai fait des frais aménagement et que si personne ne répare pas je vais obligée de partir pour raison de santé

en vous remerciant

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés